



Direction d'école

Mardi 10 octobre 2021 - LAVAL

Bien loin de répondre aux demandes sur la direction d'école en termes de décharges statutaires, d'indemnités, d'aide administrative et d'allègement réel des tâches, la circulaire parue le 27 août 2020 met déjà en place les jalons du projet de loi Rilhac, actuellement en discussion au Parlement, qui vise à rendre autonome les écoles et à faire des directeurs les simples exécutants de la politique éducative décidée au conseil d'école, dans lequel les enseignants sont minoritaires. C'est aussi le sens des GDDE en Mayenne, qui ont pour objectif de placer les directeurs dans la position d'évaluateur des adjoints, devançant ainsi à titre expérimental, le projet de loi Rilhac.

Rappelons aussi qu'avec ce projet de loi, le directeur serait amené à prendre des décisions relevant de cette même autorité académique et devrait devenir le contremaître d'une école devenue autonome, soumis à toutes les pressions.

Au programme :

- *Le décret de 1989 : mission et statut des directeurs*
- *L'accroissement des tâches et des responsabilités : application des protocoles, organisation des 108 heures, sécurité (PPMS), inclusion systématique ...*
- *Retour sur le CHSCT départemental direction d'école*
- *La confusion scolaire / périscolaire*
- *Une aide administrative ?*
- *Projet de loi Rilhac : statut juridique de l'école et/ou statut hiérarchique du directeur*

Connaître ses droits et recenser les revendications des directeurs est aussi l'objet de ce stage. Venez en discuter, échanger et débattre le mardi 19 octobre à Laval.

Inscription avant le 19 septembre janvier (contact@snudifo-53.fr)
ou en ligne <http://snudifo-53.fr/stages>

www.snudifo-53.fr



@snudifomayenne

@SNUDIFO53

**Disponible tous
les jours**

contact@snudifo-53.fr

UD-FO 10, rue du Dr Ferron
BP 1037 - 53010 - LAVAL cedex
02.43.53.42.26 – 06.52.32.30.45